

COMMUNE DE STORCKENSOHN

Département du Haut-Rhin
Arrondissement de THANN

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 avril 2023 – 19h30 heures

Présents : MM. VERGER Christelle, DAUVERGNE Nathalie, LERCH Michaël, OTT Martial, SIMON Manuela, STUDER Jean-Luc, THUILLIER Christelle

Absents excusés : Monsieur KARCHER Jacques

Absent non excusé : néant

Ont donné procuration : Monsieur KARCHER Jacques à Madame VERGER Christelle

Ordre du jour :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte-rendu de la séance du 03 avril 2023
- 3) Renumérotation village (intervention La Poste)
- 4) Décision modificative Budget Forêt
- 5) Délibération panier-cadeau
- 6) Divers

1) Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Madame SIMON Manuela comme secrétaire de séance.

2) Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 novembre 2022

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 24 avril 2023, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

3) Renumérotation village

Intervention des représentants de La Poste : M. GASSER Thierry en présentiel et Mme THIEBAUT Ophélie en visioconférence.

Ils ont évoqué, lors du rendez-vous d'un certains nombres de points. Voici leur compte-rendu :

- *Notre solution d'accompagnement pour fiabiliser votre adressage et améliorer l'accessibilité et l'attractivité de votre territoire*
- *La loi 3Ds adoptée définitivement par l'Assemblée nationale et le Sénat en février 2022 qui vient étendre l'obligation de nommer et numéroter les voies à toutes les communes en créant une Base d'Adresse Locale*

Nous pouvons vous accompagner en réalisant un Audit permettant d'apprécier la qualité de votre adressage. Et vous accompagner par le biais de préconisations dans l'amélioration de cette dernière.

- **Aide à et la Dénomination et à la Numérotation de vos voies et à la création de votre Base Adresse Locale (sur l'ensemble des points adresses de la commune) :**

Au travers de notre expertise, nous vous proposons un accompagnement dans la mise en place de votre Base Adresse Locale, qui s'effectue au travers d'une méthodologie construite en 4 phases :

1. *Cadrage du projet : réunion de travail pour définir les modalités du projet ;*
2. *Audit & Conseil : diagnostic sur l'intégralité des adresses de votre commune et préconisation d'amélioration ;*
3. *Réalisation du projet dans l'outil cartographique puis validation par le conseil municipal :*
 - *Correction des anomalies d'adressage retenues suite à l'audit ; créations ou bien modifications ;*
 - *Production des fichiers des adresses de la commune (fichier des anciennes et nouvelles adresses et fichier des adresses finales de la commune).*
4. *Procès-Verbal (PV) de fin de prestation répond à l'obligation légale d'archivage de dossier) : finalisation du projet d'un commun accord.*

Chacune de ces 4 phases donnera lieu à la remise d'un livrable.

À l'issue de cette présentation, le Conseil municipal a décidé qu'aux mois de juillet et août, notre secrétaire se chargera d'effectuer les adressages du village.
En cas de difficulté majeure, nous recontacterons La Poste.

4) Décision modificative Budget Forêt

Madame VERGER Christelle informe l'assemblée que l'agent forestier nous a transmis une facture de débardage pour les chablis parcelle 21, 6 et 7 d'un montant de 34 195,63 € TTC.
Il nous a informés que les recettes dues à la vente de bois seraient supérieures aux frais de coupe.

Le Conseil Municipal vote les crédits suivants :

Article de dépenses	Article de recettes
611 (Débardage)	7022 (Coupes de bois)
+ 35 000.00 €	+ 35 000.00 €

5) Délibération panier-cadeau

A la demande de la DGFIP, il est demandé de déterminer un montant maximum pour les paniers garnis, cadeaux, repas des Aînés...

Événements	Montants
Naissance	70,00 €
Mariage	70,00 €
Anniversaire (80, 85, 90, 95...)	70,00 €
Noce d'Or	90,00 €
Repas des Aînés / personne	50,00 €
Événement particulier	60,00 €

6) Divers

La séance a été levée vers 21h30.